

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250225-d202514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ**, **Céline POMMIER**, **Véronique FILLION**, **Régis LAURENT**, Adjoints, **Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST**, **Christiane ROSSILLE**, **Yves GAULIER**, **Catherine MOULLER**, **Pierrick MURCIER**, **Laetitia DUFOUR**, **Anthony FAYET**, **Pierre CREPIN**, **Pierre Alexandre GIRARD**, **Lysiane CHATELUS**, **Martine MERIGOT**

Absent excusé :

Absents : **Samyha LOUBIBET**, **Sandrine DELFIEU**, **Christophe CHAIZE**,

Date de la convocation : mercredi 19 février 2025

Secrétaire de séance : **Lysiane CHATELUS**

N°2025-14 OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par l'Entreprise Adn's Paysage et Jardin pour pouvoir disposer d'une parcelle de terrain communal.

Il présente les dispositions de la convention à conclure avec cette entreprise pour la mise à disposition d'un terrain d'une superficie d'environ 1800 m² sur la parcelle AW88, situé « lieu-dit Préchard », pour le stockage de matériaux en rapport avec leur activité.

En contrepartie de cette mise à disposition, la société Adn's Paysage et Jardin s'engage à entretenir au moins une fois tous les 2 ans la haie du stade d'une longueur d'environ 200 m « chemin Populle ». La première intervention aura lieu en 2025.

L'occupation est consentie à compter du **1er mars 2025** à titre précaire et révocable pour une durée de deux ans, avec tacite reconduction pour 2 années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois à l'avance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure entre la commune ^{et} l'entreprise Adn's Paysage et Jardin, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 février 2025

Eric MARTIN, Maire

Lysiane CHATELUS, secrétaire de séance,

